



CONSEIL NATIONAL 20 et 21 mai 2025 – Paris

Résolution

Le Conseil National de la Fédération des Employés et Cadres FO, réuni à Paris les 20 et 21 mai 2025, **réaffirme** son indépendance vis-à-vis du patronat, des gouvernements, des partis ou groupements politiques, des religions et des groupes philosophiques, conformément à la Charte d'Amiens, fondement du syndicalisme libre et indépendant. **Le Conseil National rappelle** l'attachement de FO à la République une et indivisible et aux principes républicains de Liberté, Egalité, Fraternité et Laïcité, garants de l'égalité en droit.

Attaché aux libertés fondamentales, **le Conseil National condamne** l'action militaire du gouvernement d'Israël consistant nettement à l'éradication de la population de Gaza.

Le Conseil National est aussi fondamentalement **attaché** à la liberté des peuples à disposer d'eux-mêmes, ce qu'entrave ce même gouvernement. Attaché à la paix, **le Conseil National exige** la fin des exactions, l'arrêt des combats et autres volontés d'affamer et de faire fuir la population de Gaza de ses terres.

Au nom de notre slogan « Pain, Paix, Liberté », et de la solidarité internationale, **le Conseil National sera** toujours aux côtés des opprimés contre les pouvoirs exorbitants et impérialistes.

Le Conseil National s'oppose à l'intégration et à l'instrumentalisation des organisations syndicales de salariés dans une économie de guerre, synonyme de renoncement et d'abandon des revendications des travailleurs.

Le Conseil National condamne la volonté gouvernementale de poursuivre la politique d'économie de guerre par l'intermédiaire d'une loi de programmation militaire de 413 milliards aggravée par l'effort de guerre exigée par Macron de 3 milliards par an. **Il dénonce** le financement de cette politique par la destruction des services publics, le blocage des rémunérations et la destruction des acquis sociaux. Ce sont les travailleurs et plus généralement la population la plus précarisée qui en paient le prix fort.

Le Conseil National condamne toutes les répressions contre les jeunes, les travailleurs et les militants syndicalistes se mobilisant pour la paix. **Il condamne** toute répression judiciaire et disciplinaire contre ceux qui utilisent leur liberté d'expression pour exprimer leur opposition à la guerre.

Le Conseil National condamne la répression et l'emprisonnement en métropole de militants ultra marins en lutte, dont les Kanaks. Cette situation est l'expression d'un état colonial qui met en souffrance tous les travailleurs.

Il dénonce le risque de militarisation croissante de la jeunesse au travers, par exemple, du Service national universel.

Salaires

Dans un contexte inflationniste installé, **le Conseil National revendique** l'augmentation générale des salaires et traitements, ainsi que celle des retraites, pensions, allocations, *minima* sociaux et bourses étudiantes.

Le Conseil National rappelle que le salaire reste le seul élément de rémunération pérenne, parce qu'alimentant aussi le salaire différé, à la différence des autres dispositifs de rémunération. **Il revendique** le retour au mécanisme de l'échelle mobile des salaires, seul susceptible d'éviter de nouvelles pertes de pouvoir d'achat difficiles pour l'ensemble des travailleurs. **Il réaffirme** son attachement à la branche professionnelle et son rôle de négociation des salaires *minima* hiérarchiques.

Le Conseil National dénonce le détournement de la négociation collective (convention collective, classification d'emplois, salaires *minima* hiérarchiques), prétexte pour revenir sur les acquis des salariés, baisser les rémunérations et dégrader les conditions de travail et plus globalement, pour les employeurs, réaliser des économies sur le dos des salariés. **Le Conseil National s'oppose** à de telles pratiques.

Le Conseil National revendique une égalité de traitement et de droits pour l'ensemble des salariés. **Il condamne** toute discrimination et toute tentative de régression visant à remettre en cause le principe même d'égalité entre les femmes et les hommes. **Le Conseil National exige** l'application réelle des lois sur l'égalité salariale (la première de ces lois remonte à 1972).

Le Conseil National rappelle son exigence de voir aboutir dès maintenant son mot d'ordre : « à travail égal, salaire égal » !

Le Conseil National condamne la simplification du bulletin de salaire qui vise à faire disparaître toutes les lignes relatives au salaire différé, à l'origine du financement de notre système de protection sociale, **et exige** le rétablissement du bulletin de salaire dans son intégralité.

Le Conseil National exige l'arrêt des exonérations en faveur du patronat.

Protection sociale

Le Conseil National réaffirme son attachement à la Sécurité sociale de 1945, fondé sur les cotisations qui constituent le salaire différé.

La volonté du Gouvernement et du patronat avec la mise en place d'une conférence sociale pour le financement de la protection sociale n'a qu'un seul but : la suppression des cotisations sociales et le financement de la Sécurité sociale par une TVA sociale. La cotisation ouvre des droits, alors que l'impôt est affecté en fonction de choix politiques à l'origine des milliards d'exonération de cotisations sociales, sans contrepartie, dont profitent les entreprises.

La politique guerrière de Macron s'applique à la Sécurité sociale. Elle vise à en finir avec ses principes : « chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins ».

Le Conseil National se félicite de la sortie de FO du conclave du Gouvernement sur le financement des retraites. **Il refuse** l'instrumentalisation et la tentative d'intégration des organisations syndicales dans l'objectif de démantèlement de la Sécurité sociale de 1945. Dans ce cadre, **le Conseil National considère** que la CGT FO devra refuser de participer à la conférence sociale proposée par Macron et engager le combat pour défendre notre modèle social.

Le Conseil National continue d'exiger l'abrogation de la CSG et CRDS.

Le Conseil National condamne les COG (conventions d'objectifs et de gestion) et toute la politique d'économies réalisées sur le fonctionnement des organismes de Sécurité sociale (suppressions de postes, fermetures d'accueils, externalisations informatiques).

Le Conseil National s'oppose à toute velléité d'intégration du régime de protection sociale agricole, MSA, deuxième régime de protection sociale en France, au sein du régime général de Sécurité sociale.

Le Conseil National dénonce le plan du Gouvernement visant à réaliser un plan d'austérité drastique de 60 milliards d'euros d'économies dans le budget 2026, impactant principalement les services publics, et la Sécurité sociale à hauteur de 16 milliards (ALD, handicapés, indemnités journalières, augmentation du nombre de jours de carence...).

Le Conseil National réaffirme la demande de l'abrogation du décret visant à réduire l'indemnisation des salariés en cas d'arrêt maladie.

Le Conseil National s'oppose à la destruction programmée du service médical de la Sécurité sociale. Cette restructuration fait peser de lourdes menaces sur les assurés, au niveau du secret médical comme sur la prise en charge des arrêts maladie, ainsi que sur le devenir de son personnel.

La suppression du service médical constitue une atteinte, sans précédent, à la Sécurité sociale de 1945.

Respecter les droits des assurés, c'est respecter l'indépendance des structures médicales et administratives.

De même, **le Conseil National condamne** le transfert des centres de santé des CPAM aux UGECAM¹. En effet, si les UGECAM font partie de l'assurance maladie, elles sont toutefois sous la tutelle des Agences régionales de santé (ARS) comme les hôpitaux et doivent répondre, à ce titre, aux règles comptables de ces dernières. Ainsi, ce transfert est en réalité la programmation, à plus ou moins long terme, de leur fermeture dans un contexte où l'accès aux soins de qualité sans dépassement d'honoraires est de plus en plus compliqué. **Le Conseil National revendique** le maintien de tous les centres de santé, de leurs services et de leurs personnels. **Il exige** l'annulation des plans de licenciements annoncés.

Le Conseil National reste opposé à la création du Réseau pour l'emploi (dont France Travail), outil issu de la loi pour le plein emploi dont l'objectif est d'abaisser le chiffre du chômage sous la barre de 5 %, créant ainsi un outil pour diminuer le coût du travail et casser l'assurance chômage. Il s'agit d'imposer aux demandeurs d'emploi des métiers sous-payés aux conditions de travail dégradées.

Le Conseil National réaffirme son opposition à toute baisse d'effectifs contribuant à la souffrance au travail **et revendique** sa hausse. **Il revendique** le droit à l'anonymat pour tous les personnels.

Le Conseil National condamne la suppression de la cotisation salariale assurance chômage, et sa substitution par une augmentation de la CSG/CRDS.

Le Conseil National revendique le rétablissement des clauses de désignation dans le cadre des accords de branche relatifs aux complémentaires santé et prévoyance.

Retraite

Le Conseil National n'abandonnera pas le combat contre la casse de notre système de retraite et de tous nos avantages acquis de haute lutte.

Le Conseil National exige l'abrogation totale de la réforme des retraites de 2023.

Le Conseil National revendique le retour au droit à la retraite à 60 ans à taux plein après 37,5 annuités de cotisation calculé sur les dix meilleures années.

¹ Union pour la gestion des établissements des caisses de l'Assurance Maladie

Le Conseil National condamne les diverses tentatives de l'Etat visant à mettre la main sur les réserves de l'AGIRC-ARRCO pour financer ses propres décisions **et s'opposera** à toute remise en cause du régime de retraite complémentaire AGIRC-ARRCO et de sa gestion paritaire.

Le Conseil National exige le maintien de tous les régimes de retraite des salariés : régime général, régime agricole, code des pensions civiles et militaires, ainsi que l'AGIRC-ARRCO et le retour de tous les régimes spéciaux.

Il rappelle son attachement à la retraite par répartition.

Par ailleurs, **le Conseil National condamne** les tentatives de remise en cause de l'abattement fiscal de 10 % dont les retraités bénéficient **et invite** tous les militants à signer et faire signer la pétition en ligne.

Emploi, formation professionnelle et justice sociale

Le Conseil National condamne la politique de destruction d'emplois grâce à une législation permissive sur les licenciements, ainsi que le plafonnement des indemnités de licenciement.

En parallèle de cette politique de destruction d'emploi, **le Conseil National condamne** la loi Plein emploi et l'instauration obligatoire de 15 heures d'activité pour les demandeurs d'emploi. **Pour le Conseil National**, cette loi aboutira, par une dérive assurée, à l'instauration d'une main d'œuvre gratuite, entre autres pour les bénéficiaires du RSA, sous peine de sanctions lourdes (suppression totale du RSA).

Le Conseil National revendique des investissements massifs pour tous les secteurs, y compris dans les services publics, et ce, de toute urgence.

L'enjeu de l'IA ne doit pas être le prétexte à la destruction des emplois et **le Conseil National rappelle** que l'IA doit être au service du progrès social.

Le Conseil National réaffirme, en outre, que les aides publiques aux entreprises doivent être conditionnées au maintien et à la création d'emplois, à l'augmentation des salaires, à l'amélioration des conditions de travail, aux investissements productifs, aux relocalisations et au respect de l'ensemble des normes légales et conventionnelles. **Le Conseil National revendique** le remboursement intégral des sommes versées sans contrepartie ou dont la contrepartie n'a pas été respectée.

Le Conseil National dénonce et condamne tous les statuts précaires dans toutes les branches, notamment les intérimaires, les CDI intérimaires, le recours à toute forme d'ubérisation, de flexibilité du travail, le temps partiel subi...

Le Conseil National rappelle, à ce titre, que l'amélioration du taux d'emploi et de l'égalité de traitement des femmes, des salariés en situation de handicap est une priorité pour plus de justice sociale. **Le Conseil National dénonce** la diminution du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées raboté de 20 % en 2025 (AGEFIPH).

Le Conseil National exige le retour à une réparation totale du préjudice du salarié en cas de licenciement et l'abrogation des barèmes Macron.

Le Conseil National exige le retour à une gestion paritaire de la formation professionnelle, garantissant à chaque salarié l'accès à une formation diplômante, certifiante, qualifiante et assurant un emploi stable.

Le Conseil National rejette l'instauration d'un reste à charge CPF (compte personnel de formation), **et revendique** le rétablissement des FONGECIF.

Conditions de travail

La remise en cause des dispositions protectrices du contrat de travail individuel du salarié, l'affaiblissement des conventions collectives et de la négociation de branche, les nombreuses suppressions de postes et les nouvelles formes d'organisation du travail ont pour conséquence une inacceptable et dangereuse détérioration des conditions de travail, avec une augmentation des arrêts maladie, des accidents du travail, de leur fréquence et de leur gravité.

Le Conseil National dénonce la politique des employeurs et des pouvoirs publics en matière de reconnaissance des accidents du travail et des maladies professionnelles trop souvent contestés. **Le Conseil National rappelle** le nombre croissant d'inaptitudes professionnelles, de tentatives de suicide et, pire, de décès au travail.

Le Conseil National réaffirme l'importance des services de prévention et de santé au travail, avec les moyens associés. **Le Conseil National revendique** le rétablissement d'une véritable médecine du travail indépendante et protectrice des salariés.

Pour améliorer la situation des travailleurs le plus rapidement possible, **le Conseil National revendique** l'extension du tableau des maladies professionnelles aux risques psycho-sociaux. **Le Conseil National condamne** toutes les formes de harcèlement, les violences sexistes et sexuelles que subissent les salariés en entreprise et plus particulièrement les femmes.

Le Conseil National apporte son soutien indéfectible aux syndicats et aux travailleurs mobilisés contre les risques professionnels. **La revendication du Conseil National** d'assurer une amélioration de la santé, de la sécurité et des conditions de travail passe par un retour des CHSCT plus que jamais prioritaire et par le renforcement de l'inspection du travail.

Le Conseil National rappelle son attachement au repos dominical et aux deux jours de repos consécutifs dont le dimanche, **et dénonce** toutes les dérogations abusives. Cette atteinte aux droits des salariés les expose à sacrifier toujours plus leur vie personnelle au seul profit du patronat.

Le Conseil National condamne l'absence du contrôle de la charge de travail par les employeurs.

Le Conseil National refuse toute augmentation du temps de travail, notamment par le biais de l'annualisation, ainsi que le recours au forfait jours.

Liberté syndicale et droit de grève

Le Conseil National exige le rétablissement, dans le code du travail, de la libre présentation des candidats aux élections professionnelles et désignation des délégués syndicaux, garantissant la liberté de revendiquer, de négocier et de contracter. **Il exige** l'abrogation de toutes les lois et de tous les décrets liberticides. **Le Conseil National exige** la suppression de l'ANI sur la représentativité syndicale.

Le Conseil National s'oppose à toute tentative de supprimer l'exclusivité qu'ont les syndicats de présenter des listes au premier tour des élections professionnelles **et exige** le retrait de la limitation du nombre de mandats successifs.

Le Conseil National s'oppose à toutes velléités de réforme, notamment celles visant à remonter les seuils d'effectifs pour la mise en place des CSE, les seuils de représentativité en entreprise pour la désignation des délégués syndicaux et en branche pour la détermination de la représentativité des organisations syndicales au niveau national.

Le Conseil National s'opposera à ce projet qui est une volonté du Gouvernement de détruire celles des organisations syndicales qui constituent le principal outil de défense des intérêts des travailleurs.

Le Conseil National condamne les tentatives du Gouvernement pour remettre en cause ou restreindre le droit de grève.

Le Conseil National s'oppose fermement au projet du Gouvernement visant à permettre le travail du 1^{er} mai. En bafouant cette journée emblématique de solidarité et de conquête sociale, le Gouvernement opère un véritable déni à la mémoire des combats syndicaux et porte atteinte à la dignité des travailleurs.

Il condamne toute intimidation et répression contre les militants syndicaux, tout fichage et toute discrimination syndicale.

Développement et syndicalisation

Plus que jamais, nous, syndicats de la FEC FO, sommes déterminés à renforcer l'organisation des salariés dans nos syndicats et poursuivre sans relâche notre action syndicale sur le terrain des revendications, au plus près des salariés.

Le Conseil National affirme la nécessité d'une présence accrue sur le terrain, principe fondamental du développement syndical. **Il souligne** l'intérêt d'utiliser tous moyens de communication, dont les réseaux sociaux.

Le Conseil National affirme que le développement est un axe prioritaire pour notre organisation syndicale, pour la défense des intérêts matériels et moraux des travailleurs et nécessaire au rapport de force. La mobilisation de l'ensemble des militantes et militants doit permettre d'améliorer notre représentation syndicale à travers toutes les élections à venir.

Le Conseil National appelle tous les camarades de la FEC futurs retraités et retraités à continuer d'adhérer à l'Organisation pour participer et aider au développement de FO.

Le Conseil National donne mandat à la Fédération pour mettre en œuvre toutes décisions et actions favorisant l'augmentation du nombre d'implantations et d'adhésions.

En conclusion

Le Conseil National appelle tous ses militants à construire le rapport de force pour obtenir satisfaction sur notre cahier de revendications, en particulier le maintien de la Sécu de 1945, l'abrogation de la réforme des retraites et l'augmentation des salaires.

Le Conseil National invite l'ensemble de ses syndicats à participer massivement au 58^{ème} Congrès fédéral qui se déroulera du 27 au 31 octobre 2025 à Bourg-en-Bresse.

Pain, paix, liberté ! Vive la FEC FO ! Vive la CGT Force Ouvrière !

Paris, le 21 mai 2025

Adoptée à l'unanimité avec 2 abstentions